



## Licenciement pour inaptitude

Par **beneteauf**, le **27/01/2010** à **09:53**

Bonjour, j'ai été licenciée pour inaptitude.

J'ai reçu ma lettre de licenciement le 15/01/2010. Mon employeur me dit que le licenciement prend date à ce jour, que mon préavis ne sera pas payé et que mon solde de tout compte sera disponible dans le plus bref délai. Sachant que le délai d'un mois après la 2ème visite médicale est dépassé depuis le 30/12/2009, doit-il me payer mon préavis ou doit-il juste me payer du 31/12/2009 au 15/01/2010. Quel est le délai maximum pour me payer mon solde de tout compte car à ce jour je n'ai toujours rien.

Par avance merci